

Mesures sanitaires de l'Eglise catholique en Hainaut pour lutter contre la pandémie de coronavirus

Informations complémentaires – 18 mars 2020

Chers confrères,

Hier, 17 mars, le gouvernement fédéral a pris de nouvelles mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus. L'esprit général est d'éviter au maximum les contacts et interactions directes qui amplifient la propagation du virus. En fonction de ces directives, il nous semble opportun de prendre les mesures suivantes.

1° Célébrations des funérailles

Les évêques belges rappellent que les funérailles à l'église ne peuvent avoir lieu qu'en cercle très restreint, càd avec seulement quelques proches parents dans l'église et à une distance suffisante les uns des autres.

Cette disposition s'avère parfois difficile à respecter et cause de tensions. Sans compter que certaines sociétés de Pompes Funèbres sont désormais en manque de personnel en raison du confinement des personnes malades. En dialogue avec la famille et les Pompes Funèbres, on peut décider de se limiter à accompagner la famille pour une prière d'adieu au cimetière.

Pour les familles qui le souhaitent, on peut proposer une célébration de commémoration à l'église qui aurait lieu pour la famille et les proches du défunt lorsque l'épidémie aura pris fin.

2° Ouverture des lieux de culte

Les lieux de culte peuvent rester ouverts, et la prière individuelle y est autorisée. Les principes d'une personne par 10 m² et de garder ses distances doivent être respectés.

3° Cloches des églises

Les évêques demandent de faire sonner les cloches dans toutes les paroisses chaque dimanche à 9h55, le temps de la crise, en signe d'invitation à la prière et de solidarité avec les malades et les soignants.

4° Onction des malades et Viatique

Là aussi, il faut une extrême prudence si un prêtre est sollicité pour l'onction des malades, et les hôpitaux imposent un confinement strict. Le cas échéant, rappelons que le canon 1000 § 2 prévoit que, dans la célébration du sacrement des malades, l'onction d'huile puisse être faite non avec le pouce mais avec un instrument. Par ailleurs, la tradition de l'Eglise prévoit que, pour ceux qui s'apprêtent à vivre le grand

passage, ce soit la communion eucharistique qui soit donnée en viatique. Elle peut être donnée aussi par un membre du personnel soignant.

5° Célébrations de la semaine Sainte, de Pâques et des sacrements de l'initiation chrétienne

Soyons lucides, les mesures prises hier risquent d'être prolongées. En conséquence, les évêques de Belgique ont décidé de supprimer toutes les célébrations publiques jusqu'au vendredi 17 avril.

Des suggestions vous seront envoyées dans les jours qui viennent pour les célébrations de la Semaine Sainte et du Triduum pascal, ainsi que pour la messe chrismale et la distribution des huiles saintes.

6° Accompagner la prière des chrétiens

En ces temps difficiles, notre tâche de pasteurs est de continuer à accompagner tant les catholiques que tous les citoyens, et à leur manifester notre proximité humaine et spirituelle, dans des circonstances inédites qui interdisent toute proximité physique.

Je suis réellement admiratif devant les nombreuses initiatives prises par les uns et les autres, et le souci des curés d'encourager leurs collaborateurs.

De nombreuses propositions ont déjà vu le jour, via Facebook, les sites internet des UP,... Félicitations et merci à tous ceux qui font preuve de créativité en ces jours! N'hésitez pas à informer le service presse de ces initiatives, nous les relaierons sur le site du diocèse, à la page https://www.diocese-tournai.be/site content/2-actualites/4121-covid-19-vivre-sa-foi-pendant-le-confinement.html

Nous voici en chemin vers Pâques d'une manière inédite. L'invitation à accompagner le Seigneur au désert prend une force sans égale en ce temps de confinement. Mais nous croyons qu'au bout du chemin, la lumière de la résurrection vient éclairer notre espérance.

Merci de votre collaboration à chacun en ces temps difficiles. Avec mes salutations bien fraternelles.

Mercredi 18 mars 2020

Olivier Fröhlich Vicaire général

Ces informations sont transmises aux curés et doyens. Merci de les transmettre à qui de droit (prêtres, diacres, secrétariats...) pour soigner une bonne communication.